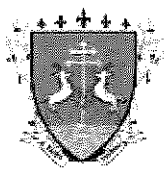


**COMMUNE  
SAINT THURIAL**



**DÉPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**\*  
ARRONDISSEMENT  
RENNES**

Conseillers : 19

Présents : 15

Votants : 17

## **COMPTE RENDU**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le **26 avril à 20 heures et 30 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.

Date de la convocation : 19 avril 2018.

Présents : D. MOIZAN, P. GROLLEAU, A. DARIEL, D. DAHYOT, J. LEFRANCOIS, AF. PINSON, G. LERAY, E. DAVID, R. DANIEL, R. PIEL, AM. PERRAULT, I. HERVAULT, J. CLERMONT, S. TURQUET, A. ROLLAND.

Excusés : A. AUBIN, R. CHAPIN, L. HERVÉ.

Absent : Y. MARTIN.

Pouvoirs : Mme A. AUBIN à Mme A. ROLLAND, Mr R. CHAPIN à Mme A. DARIEL.

Secrétaire de séance : AM. PERRAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### ➤ **DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame AM. PERRAULT est désignée comme secrétaire de séance par le conseil municipal.

#### ➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

#### ➤ **APPROBATION ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

- ✓ Convention de partenariat ALSH « Les Bruyères »
- ✓ Demande d'ajout du point suivant : « Subvention association Ar Redadeg »

Aucune remarque n'étant formulée par les membres présents, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

➤ **2018-027 : CONVENTION 2018 AVEC L'ASSOCIATION « Les Bruyères »**

**-RAPPORT -**

Monsieur le Maire rappelle que l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) assuré par l'UFCV sur la commune, est fermé à certaines périodes. Afin de pallier à cette absence d'ouverture pour les enfants thurialais, il est proposé de donner la possibilité aux parents de faire accueillir leurs enfants à l'accueil de loisirs de Bréal sous Montfort à ces dates.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention visant à préciser les conditions de partenariat entre la commune de Saint Thurial et l'association « Loisirs et Culture » afin d'accueillir les enfants de la commune sur le site des Bruyères à Bréal Sous Montfort lors des fermetures de l'accueil de loisirs de Saint Thurial. Il y est prévu que la commune verse une subvention à l'association en fonction de la fréquentation réelle des enfants thurialais, sur la base de 9 euros par journée enfant.

**-DÉLIBÉRATION-**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
-autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat précitée avec l'ALSH des Bruyères,  
-valide la participation de la commune sous la forme d'une subvention à l'association, qui sera comptabilisée à l'article 6574 du budget communal 2018.

➤ **2018-028 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « Ar Redadeg » DANS LA CADRE DU PASSAGE DE LA COURSE « La Redadeg » A SAINT THURIAL**

**-RAPPORT -**

Monsieur P. GROLLEAU, adjoint aux associations, présente la proposition de subvention à l'association « Ar Redadeg » pour le passage de la course-relais du même nom le 07 mai 2018 à Saint Thurial, dont l'objectif est de valoriser la langue bretonne. Un des moyens de soutenir l'évènement est d'acheter un ou plusieurs kilomètres du parcours.

Le bureau propose de lui accorder un montant de 200 euros, soit l'achat d'un kilomètre pour le passage de la course sur la commune. Monsieur P. GROLLEAU rappelle qu'une somme avait été prévue au titre des demandes de subventions imprévues à l'article 6574 du budget communal, lors du vote du budget 2018.

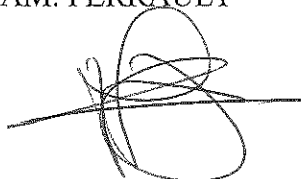
**-DÉLIBÉRATION-**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité une subvention d'un montant de 200 euros pour l'association « Ar Redadeg » dans le cadre du passage de sa course-relais sur la commune de Saint Thurial, qui sera comptabilisée à l'article 6574 du budget communal 2018.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H00.

Affiché le 27 avril 2018,

La Secrétaire de séance,  
AM. PERRAULT



Le Maire,  
D. MOIZAN

